



PERMANENCES TRANSPORT SCOLAIRE

Les permanences pour le règlement de la participation financière des cartes de transport scolaire de l'année scolaire 2018-2019 auront lieu au secrétariat de la Mairie de MOHON les :

- jeudi 16 août 9 heures à 12 heures
- vendredi 17 août 9 heures à 12 heures
- lundi 20 août 9 heures à 12 heures
- mardi 21 août 9 heures à 12 heures
- mercredi 22 août 13 heures 30 à 17 heures
- vendredi 24 août 9 heures à 12 heures
- lundi 27 août 9 heures à 12 heures
- mardi 28 août 9 heures à 12 heures
- mercredi 29 août 13 heures 30 à 17 heures
- vendredi 31 août 9 heures à 12 heures

TARIFS 2018/2019 PAR ÉLÈVE :

2018/2019	Plein tarif	Tarif réduit *
Année	135 €	107 €
1 ^{er} trimestre	45 €	45 €
2 ^{ème} & 3 ^{ème} trimestres	90 €	62 €

* Famille ayant 3 enfants utilisateurs d'un transport scolaire dans le Morbihan

Attention pour bénéficier du tarif réduit : présenter les justificatifs au 1^{er} trimestre